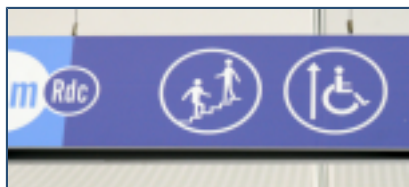


# Aménagement des études

## *Évaluation de vos besoins et de votre situation*



### **Quelque soit votre situation de handicap, vous pouvez bénéficier d'aménagements pour vos études**

Pour bénéficier de ces aides vous devez :

- \* prendre rendez-vous auprès du Pôle handicap le plus tôt possible, pour cela envoyez un mail à [handicap@u-bordeaux-montaigne.fr](mailto:handicap@u-bordeaux-montaigne.fr) en précisant vos disponibilités. Vous pouvez également prendre contact par téléphone (cf.rubrique contact).

Le Pôle Handicap travaille en équipe avec les enseignants, des professionnels extérieurs, la Médecine Préventive et la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH).

### **Des aménagements sur mesure :**

- \* aide à la prise de notes
- \* aide au travail et manipulation en bibliothèque
- \* aménagement de votre emploi du temps
- \* adaptation du cursus (ex : échelonnement sur 2 ans)
- \* soutien pédagogique et linguistique
- \* interprète langue des signes ou langage parlé complété
- \* adaptation de documents : transcription braille, agrandissement etc...
- \* prêts de matériel basse vision : Machine à lire, télé-agrandisseur, loupe électronique...
- \* mise à disposition de logiciel spécifique (Zoomtext, Jaws...)
- \* aide au repérage dans l'université
- \* équipement d'un poste informatique avec tablette braille ; machine à lire ; logiciel Zoomtext et synthèse vocale Jaws à la bibliothèque universitaire (BU)